

Correspondance

Nouvelles annales de mathématiques 4^e série, tome 12
(1912), p. 40

http://www.numdam.org/item?id=NAM_1912_4_12__40_1

© Nouvelles annales de mathématiques, 1912, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Nouvelles annales de mathématiques » implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

CORRESPONDANCE.

M. G. Fontené. — La règle donnée à la page 349 du volume des *Nouvelles Annales* pour 1911, relativement au signe du discriminant, peut s'énoncer ainsi :

Le discriminant de l'équation

$$ax^m + \dots + g$$

étant mis sous la forme

$$a^{m-1}g^{m-1} + \dots,$$

ce discriminant est égal au produit des carrés des différences des racines par un facteur dont le signe est celui de $(-1)^{\frac{m(m-1)}{2}}$. Cela donne bien le signe + si m ou $m-1$ est multiple de 4, si m est de l'une des formes $4k$, $4k+1$. le signe - si m ou $m-1$ est simplement pair, si m est de l'une des formes $4k+2$, $4k+3$.